

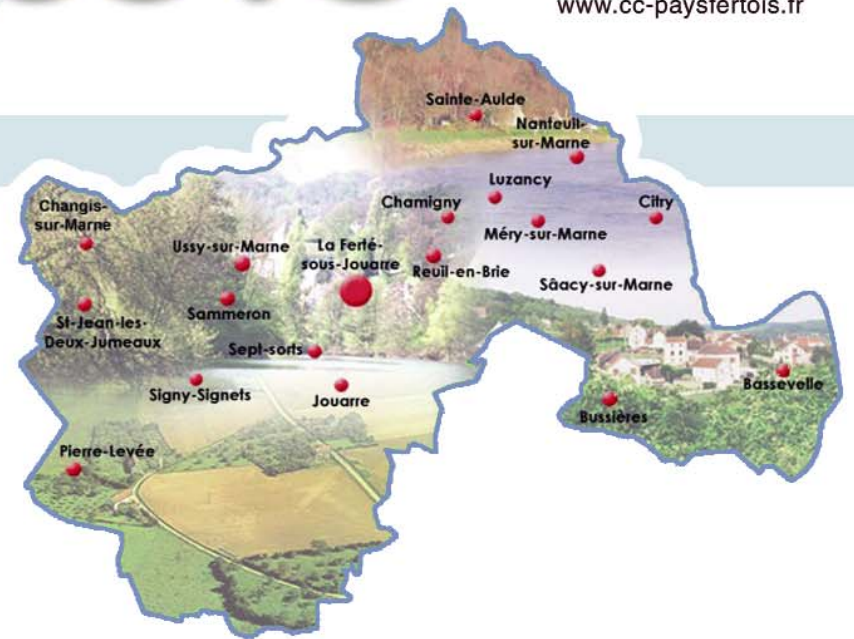
le Pays Fertois



COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
DU
PAYS FERTOIS

www.cc-paysfertois.fr

Novembre 2011 - n° 24



■ Édito



Madame, Monsieur,

Comme nous vous l'avions annoncé dans notre édition précédente, la Communauté de communes du Pays fertois s'est installée dans de nouveaux locaux au 22 avenue du Général Leclerc.

Et c'est sous un soleil radieux que, le 9 avril dernier, M. Jean-Noël Humbert, Sous-préfet de Meaux, Mme Josy Mollet-Lidy, Conseillère régionale, Mme Marie Richard, Vice-présidente du Conseil général et Conseillère régionale et Madame Beldent, Présidente de la CCPF coupèrent le traditionnel cordon tricolore lors de l'inauguration officielle des locaux.

L'école de musique du Pays fertois, installée dans ces locaux, participa activement à l'animation de cette journée, des groupes de musique se produisant à chaque étage. Et, du plus petit au plus grand, ces virtuoses en herbe, sous l'égide de leurs professeurs s'en sont donnés à cœur joie pour faire résonner dans ces murs anciens des airs contemporains mêlés à des œuvres classiques.

Ce bâtiment très ouvert et facile d'accès accueille de nombreux administrés en quête de différents services mais aussi dans la perspective de comprendre davantage le rôle et les compétences de la Communauté de communes sur ce territoire.

Bonne lecture.

Jeannine BELDENT, présidente

Sommaire

Les grands travaux de la CCPF

- La piscine
- Un dojo
- Le cinéma

p. 2

Se déplacer en Pays fertois

- La ligne 62 renforcée
- Les cartes scolaires
- Un nouveau contrat
- L'accessibilité des personnes à mobilité réduite

p. 3

Infos diverses

- Les haltes fluviales
- Environnement et développement durable
- Vos impôts...

p. 4

Le Pays Fertois
ISSN 1761-5984
Journal de la Communauté de communes du Pays fertois
22 avenue du Général Leclerc - 77260 La Ferté-sous-Jouarre
www.cc-paysfertois.fr
Tél. 01 60 22 10 92 - Fax 01 60 22 95 96

Directrice de la publication : Jeannine Beldent
Ont participé à ce numéro : Gérard Geist, Patrick Boisdrion,
Patrick Fortier, Patrick Romanow, Jean-Paul Susini.

Maquette : Service communication de la Communauté de communes
Impression : Imprimerie Harvich
02400 Château-Thierry - Tél. 03 23 69 53 54

Ce numéro a été tiré à 12 500 exemplaires.
Toutes les photos publiées ne sont en aucun cas libres de droit.



La piscine intercommunale

Plus de six mois auront été nécessaires pour mener à bien les travaux décidés par le conseil de la Communauté de communes afin de redonner tous ses attraits à notre piscine intercommunale.

Le résultat est bien à la mesure de l'effort financier, sans précédent, consenti : un hall d'entrée vaste et accueillant, une billetterie moderne et pratique, des vestiaires complètement repensés, plus spacieux et dotés de casiers automatiques, voilà pour ce qui concerne les formalités avant immersion.



Ces préliminaires accomplis, on pénètre dans un hall couvert comportant 3 bassins, et on découvre :

- ❑ Un bassin principal dont les plages d'accès ont été remaniées, y compris les goulottes de déverses, réalisées, ce qui est une première, en acier inoxydable.
- ❑ Deux bassins d'évolution qui ont subi, fort heureusement, le même traitement que le bassin principal.
- ❑ Un toboggan avec arrivée, comme il se doit dans une piscine, sur une zone spéciale d'amerrissage.



L'ensemble dans un décor pimpant et lumineux, grâce au choix de tons pastels tant pour la décoration des murs que pour les sols en carrelage. Les corrections

acoustiques discrètes mais indispensables ont été réalisées par la répartition, sur le dôme vitré du hall des bassins, de panneaux phoniques absorbants qui se révèlent très efficaces et atténuent notablement les clameurs de joie qui s'élèvent du bassin lorsque la clientèle est abondante.

Le bassin extérieur a bénéficié, lui aussi, du même traitement des plages et goulottes. Son plongoir de haut vol sera prochainement remplacé par un plongoir à planche d'appel.

Enfin, ce fut l'occasion de compléter les bâtiments techniques et administratifs par de nouveaux locaux : bureau, vestiaire pour le personnel, locaux pour le stockage des matériels associatifs.

Gageons que les 1,5 M€ dépensés pour cette restructuration de grande ampleur prolongeront pour une bonne quinzaine d'années la satisfaction des fertois de pouvoir disposer d'un équipement intercommunal de cette qualité.

Tarifs et horaires d'ouverture sur www.cc-paysfermois.fr

Un dojo à Saâcy-sur-Marne

Les sports de combat et de défense que l'on regroupe généralement sous le terme d'Arts Martiaux ont des adeptes de plus en plus nombreux et passionnés. Il est incontestable que ces disciplines sportives exigeantes développent chez leurs participants, qu'ils soient jeunes ou plus aguerris, des reflexes tels que :

- ❑ maîtrise de soi,
- ❑ respect de l'adversaire,
- ❑ adhésion sans réserve à un corpus de règles qui, souvent, tirent leur origine de traditions lointaines.

Si l'on excepte quelques initiatives municipales rudimentaires, notre Pays fertois ne disposait pas, jusqu'à maintenant, d'un équipement intercommunal de qualité et capable d'accueillir les compétitions et d'une manière générale la pratique de ces "arts".

Avec la mise en chantier de la salle de Saâcy-sur-Marne, cette lacune est en passe d'être comblée.

Cet équipement intercommunal se composera d'une salle d'activités sportives d'une surface de 550 m² divisible en deux par un mur mobile, de gradins télescopiques pouvant accueillir 50 personnes, d'annexes fonctionnelles d'une surface de 280 m² comprenant hall d'accueil, bureau, 2 blocs vestiaires, 2 blocs douches collectives, locaux rangement, infirmerie, locaux techniques. Il aura deux usages :

- ❑ Permettre aux scolaires des villages de l'Est fertois la pratique du sport en salle ;

que ce soit pour l'éducation physique hebdomadaire ou l'apprentissage des premiers rudiments du judo par exemple, cet équipement sera très précieux grâce à sa disponibilité "tous temps".

- ❑ Permettre aux associations sportives pratiquant ces disciplines de disposer du lieu d'entraînement et de compétition qui jusque là leur faisait défaut.

Bien entendu et ainsi que la CCPF envisage de le faire désormais pour toutes les associations sportives fertoises et non fertoises qui ont accès aux installations sportives intercommunales (gymnases, piscine), cette mise à disposition se fera par le biais d'une convention précisant les conditions d'accès et d'utilisation de ce nouvel équipement.



Ainsi cette réalisation s'inscrit complètement dans le souci de décentralisation de la pratique sportive intercommunale jusque là exclusivement concentrée sur la ville-centre.

Cet objectif guide l'action de notre Communauté depuis la conclusion en 2002 avec le Conseil général et le Conseil régional du programme d'investissement destiné à une remise à niveau indispensable des équipements sportifs de notre territoire. C'est en 2012 que s'achèvera cette action avec la construction, cette fois à l'ouest fertois, de la salle intercommunale de tennis de Changis-sur-Marne.

Coût de l'opération : 1 405 000 € ht.
Subvention Région Ile-de-France : 378 000 €

Le cinéma en Pays fertois

Après la phase de consultation, quant à la recherche d'un exploitant pour la Délégation du Service Public portant sur l'exploitation du cinéma, quatre sociétés ont remis un dossier conforme aux demandes exprimées.



La commission d'appel d'offre s'est réunie pour examiner les candidatures et ceci afin de vérifier les garanties professionnelles et financières, ainsi que l'aptitude des candidats à assurer l'égalité des usagers et la continuité du service public.

Ces 4 candidats précités ont été retenus et par conséquent devront nous présenter une offre respectant notre cahier des charges. Ces offres seront analysées fin du dernier trimestre 2011.



LIGNE EXPRESS 62
(La Ferté-sous-Jouarre - Chessy) :
 A partir du 11 novembre prochain, cette ligne sera renforcée pour mieux répondre à ses problèmes de surcharge. Les habitants du secteur de La Ferté-sous-Jouarre vont bénéficier de 4 courses supplémentaires le matin pour se rendre à Marne-la-Vallée. 4 nouvelles courses seront assurées le soir au départ de la gare de Chessy. **Un bus passera toutes les 15 minutes de 7 h à 8 h et de 17 h à 18 h.**

Un nouveau contrat

En date du 13 décembre 2006, le Conseil du Syndicat des Transports d'Ile-de-France (entité organisatrice des transports en commun) avait défini une nouvelle architecture contractuelle qui visait, notamment, à renforcer son rôle d'autorité organisatrice en matière de définition de l'offre, du niveau de service, ainsi qu'en matière de performance des entreprises de transport et de transparence financière.

Un premier contrat dit "contrat de type 1" d'une durée de 4 ans maximum, avait été conclu avec chaque entreprise pour l'ensemble des lignes qu'elle exploite. Il constituait un contrat de transition vers un véritable contrat de service public, en permettant de renforcer les engagements en matière d'offres, de suivi de qualité, de mettre en place un suivi annuel exigeant sur les moyens d'exploitation, leurs coûts, les investissements et les résultats financiers.




Un deuxième contrat dit "contrat de type 2" d'une durée allant jusqu'au 31 décembre 2016, contient les engagements individualisés des entreprises de transport et le calcul des contributions financières fondé sur les coûts de production propres à chaque réseau. Il vient d'être conclu pour une durée minimale de 6 ans.

Une nouvelle convention

Prenant en compte le contrat de type 2, c'est donc une nouvelle convention partenariale qui a été mise en place, fin 2010, entre le STIF, le Conseil Général, les transporteurs ainsi que notre intercommunalité pour lignes "régulières" de transport sur notre territoire desservant les gares et/ou les établissements scolaires.

A l'échéance de la période de 10 ans, les nouveaux contrats de service public seront attribués conformément aux dispositions législatives, réglementaires et européennes alors applicables.

Cette convention définit les conditions dans lesquelles les collectivités accompagnent l'exécution du contrat d'exploitation de type 2 des lignes de transport public desservant le réseau du Pays fertois ainsi que : Boitron, Charly-sur-Marne, Coulommiers, Sablonnières, Verdolot, Meaux, Trilport, Montdauphin, Montolivet, Saint-Barthélémy, Bellot, Villeneuve-sur-Bellot, Orly-sur-Morin, Hondevilliers, Saint-Ouen-sur-Morin, La Trétoire, Saint-Cyr-sur-Morin, Crouettes-sur-Marne, Montreuil-aux-Lions.

CARTES DE TRANSPORT SCOLAIRE	
sur lignes régulières	
	
<ul style="list-style-type: none"> gratuite (sauf 12 € de frais de dossier). 	<ul style="list-style-type: none"> gratuite pour les collégiens (sauf 8 € de frais de dossier), 25 % à la charge du lycée (+ 8 € de frais de dossier).
Critères de base de l'élève	
<ul style="list-style-type: none"> moins de 21 ans, scolarisé avec un statut externe ou demi-pensionnaire dans un établissement scolaire situé à 3 km et + du domicile, résidant en Seine & Marne. 	<ul style="list-style-type: none"> habitant à moins de 3 km de l'établissement scolaire fréquenté.
Critères liés à la scolarité de l'élève	
<ul style="list-style-type: none"> établissement scolaire public du 1^{er} ou du 2^{ème} degré de secteur, établissement scolaire disposant d'une classe de 3^{ème} professionnelle non proposé par son collège de secteur, établissement scolaire public qui dispose d'un enseignement de SEGPA, non proposé dans son collège de secteur, collège privé sous contrat si celui-ci est situé à une distance inférieure ou égale à celle entre son domicile et l'établissement scolaire public de secteur, lycée privé. 	<ul style="list-style-type: none"> élève ayant une scolarité en Pays fertois, élève ayant eu l'autorisation de l'Inspection académique de changer de collège ou de lycée de secteur en Pays fertois (dérogation).
Où se la procurer ?	
<ul style="list-style-type: none"> Etablissement scolaire Transporteur 	<ul style="list-style-type: none"> Communauté de Communes du Pays Fertois Gare SNCF
Nota : Concernant la carte Imagin'R, le Conseil général subventionne la carte à 50 % sans aucune condition, soit 157.30 € pour deux zones à la rentrée scolaire 2011/2012.	
sur circuits spéciaux	
	Avec la carte Scol'R, l'élève peut emprunter gratuitement (sous conditions et hors frais de dossier de 12 €) le circuit spécial de car organisé pour rejoindre son établissement scolaire et revenir à son domicile. L'obtention de cette carte s'effectue auprès du CG 77.
Plus de détails sur : http://www.seine-et-marne.fr/scol-r ou en contactant Fabrice Acker (01 60 22 10 92) à la Communauté de communes du Pays fertois.	

Notre intercommunalité participe, financièrement, à hauteur de 240 000 € ht. Cette somme est, chaque année, révisable en fonction du développement du réseau de transport du Pays Fertois.

La Communauté de communes du Pays fertois qui continue à participer activement à l'amélioration et au développement des transports publics sur l'ensemble de son territoire. Dans cet objectif, celle-ci, joue un rôle dans le fonctionnement au quotidien du réseau des transports.

ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

Une nouvelle étape franchie

Après l'abandon inattendu, en cours de mission, de l'association Handicap Insertion et Accessibilité à laquelle la CCPF avait confié une étude générale du canton, il a fallu relancer un appel d'offres afin de sélectionner un nouveau cabinet. C'est chose faite, et c'est ITEM, agence spécialisée dans ce domaine qui a été retenue en juin dernier par la commission "accessibilité" présidée par Gérard GEIST, vice-président de la CCPF.



Sans tarder, celle-ci s'est mise au travail et a réalisé en juillet ses relevés de terrain, commune par commune (100 km de cheminement). C'est ainsi qu'ont été relevés les lieux et cheminements pédestres susceptibles de présenter des difficultés d'accès pour les personnes à mobilité réduite. L'élaboration d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE), état des lieux des 19 communes du canton, sera la prochaine étape (fin septembre). Il comportera des recommandations d'aménagements techniques qui devront être réalisés par les communes, avant 2015, date buttoir fixée par l'État pour mettre aux normes l'accessibilité de la voirie et des bâtiments publics.

Ce rapport devrait être entièrement finalisé et présenté avant la fin de l'année 2011, puis transmis au Préfet, au Conseil général de Seine-et-Marne et au Conseil régional d'Ile-de-France.



HALTES FLUVIALES

Un premier bilan positif

Parmi ses actions en faveur du développement touristique, la Communauté de communes du Pays fertois a décidé de valoriser la Marne et ses abords par la réalisation de 2 haltes fluviales sur les communes de Saint-Jean-les-deux-Jumeaux et Nanteuil-sur-Marne. Couplées aux aménagements existants à La Ferté-sous-Jouarre, elles forment un réseau intéressant pour accueillir des plaisanciers en Pays fertois. L'objectif est de permettre aux vacanciers de s'amarrer facilement pour découvrir notre territoire, ses commerces et ses restaurants.



Après une saison de fonctionnement, il s'agit de tirer un premier bilan sur l'utilisation des pontons. Le premier constat sur la fréquentation est positif. En effet, les sites ont été utilisés quotidiennement par les plaisanciers pendant la période estivale.

Le commerce local en tire également des bénéfices d'après le témoignage de Christine Martin, boulangère à Saint-Jean-les-deux-Jumeaux. Elle se dit "heureuse de cette réalisation" et confirme que l'implantation du ponton lui a apporté une clientèle supplémentaire. "Il s'agit souvent d'étrangers provenant d'Allemagne ou d'Angleterre". Elle ajoute que "le ponton et ses abords offrent également un lieu de vie sympathique pour ceux qui se baladent le long de la Marne".

Il convient d'ailleurs de rappeler que le tourisme fluvial englobe toutes les activités liées à la voie d'eau, c'est-à-dire celles se pratiquant sur mais également le long de la rivière (pêche, randonnée, contemplation des paysages...). Toutes ces activités ont besoin l'une de l'autre, et leur développement doit se faire harmonieusement pour que l'aménagement du linéaire de la Marne et de ses abords profite non seulement aux touristes, aux excursionnistes mais également à la population locale.

ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE

La commission doit en cette fin d'année 2011 redoubler d'énergie et de disponibilité, tant les chantiers sont importants :

❑ Le contrat de délégation de service public du ramassage des ordures ménagères, du tri sélectif, des déchets verts et des encombrants arrive à échéance. Un nouvel appel d'offre va être lancé. De nouvelles exigences devront être prises en compte : l'optimisation des tournées, le procédé de collecte (robotisé ou manuel), la garantie du service fait (prise en compte des intempéries) et surtout... le coût de la prestation !

Dans le cadre des manifestations qui se tiendront pendant "**la semaine européenne de la réduction des déchets**", prévue du **21 au 27 novembre** prochain, des réunions publiques, des animations, des jeux et concours avec de nombreux lots à gagner, auront lieu dans plusieurs villes du canton... Surveillez votre boîte aux lettres pour en savoir davantage...

❑ L'étude de la nouvelle station d'épuration de Sept-Sorts : le calendrier est respecté. Le comité de pilotage devra, d'ici Noël, approuver le choix technique de la future station.

❑ Les différents chantiers sur l'eau potable dans le centre ville de la Ferté-sous-Jouarre ont tenu leurs promesses. Il fallait remplacer les ouvrages en plomb. L'observation attentive des compteurs de secteur devra nous renseigner si ces chantiers ont réduit les fuites de façon significative.

❑ Enfin, la grande mission confiée à la commission par le Conseil Communautaire arrive à son terme : je veux parler du coût de l'eau et de l'assainissement. Le résultat de l'audit et des négociations avec la SAUR, mais aussi d'autres pistes de réflexion plus globales, seront présentés au Conseil communautaire très prochainement, et vraisemblablement fin octobre début novembre.

Remercions publiquement les membres de la commission "Environnement et développement durable" pour leur travail dont la seule motivation est l'intérêt général.



GREETERS ???

Vous souhaitez partager votre passion pour votre territoire avec des visiteurs, français ou étrangers : devenez un "Greeter".

Pour tous renseignements contactez :
Seine-et-Marne Tourisme 01 60 39 60 39
ou
tourisme77.fr/greeters-seine-et-marne.htm

Le Planning familial à La Ferté-sous-Jouarre

Le Planning Familial, association départementale de Seine-et-Marne, offre un espace d'écoute et de parole pour répondre à toute situation de discrimination, d'oppression et de violences, notamment sexuelles.

Le mercredi de 15 h à 18 h et le samedi de 9 h 30 à 12 h
Espace des Pelletiers - 34/36 rue des Pelletiers et 11 rue Goury à La Ferté-sous-Jouarre.

Mouvement Français pour le Planning Familial. Ils s'engagent à informer, renseigner et orienter vers des professionnels toute personne même mineure sur des questions concernant : la contraception, les infections sexuellement transmissibles, l'interruption volontaire de grossesse, les violences conjugales et familiales, les comportements sexistes, dans le respect de la décision de la personne sans pression ni culpabilisation.

Courriel : mfpf77@yahoo.fr

La réforme de l'État augmente vos impôts...

Les collectivités locales (les communes, les communautés de communes, les régions, les départements,...) doivent, contrairement à l'Etat, avoir des budgets équilibrés, c'est-à-dire avoir autant de dépenses que de recettes sans avoir recours à l'emprunt pour leur fonctionnement ; le fait d'emprunter ne peut se justifier que pour financer des investissements (bâtiments publics, culturels, sportifs..., matériels, voirie, réseaux d'eau, assainissement...).

Les recettes des collectivités locales et notamment des communautés de communes proviennent majoritairement des dotations d'Etat (qui tendent à s'amenuiser tous les ans) et l'impôt local. Celui-ci étant constitué de la part "ménage", taxes d'habitation, foncière et foncière non bâti, et de la part "entreprise", taxe professionnelle. Or la taxe professionnelle, par décision unilatérale de l'Etat disparaît, remplacée par un autre dispositif qui malheureusement ne compense pas les sommes collectées.

De ce fait l'Etat a reporté sur l'impôt "ménage" le financement de la disparition de la taxe professionnelle en revalorisant la base d'imposition de la taxe d'habitation, de la taxe foncière et la taxe foncière non bâti, en moyenne 3.30 % pour le Pays fertois.

Ces différents changements s'intègrent dans un large programme de réforme des collectivités locales, dont la dernière loi est celle du 16 décembre 2010, dont les applications concrètes commenceront en 2014 lors des prochaines élections locales.